

*Texte pour la conférence de presse
Philémon Clément, président de la section Riviera*

J'aimerais rapidement revenir sur le Protocole d'accord et son contenu

Je dirai d'abord que nous l'attendions depuis longtemps. La situation actuelle prête en effet le flan à la critique sur plusieurs points. Le protocole d'accord règle l'essentiel : il est à l'écoute des nécessités concernant le travail et l'organisation sécuritaire dictées par les besoins des citoyens, des régions ou des très grandes communes qui représentent quand même plus du 60% de la population vaudoise. Il permettra de les coordonner sur le très court terme, mais également et surtout sur la durée des actions de prévention, d'intervention et de répression. Le tout avec une vision cantonale validée par le politique au travers du nouveau Conseil cantonal de Sécurité. Ce n'est tout de même pas rien.

Plus une structure est importante, plus elle engendre d'inerties qu'il faut compenser par du personnel d'état-major et de nombreuses séances de coordination. C'est une lapalissade de le répéter.

A notre sens, la meilleure organisation est centralisée au niveau du commandement. Elle est coordonnée sur les objectifs à moyen et le long terme. Elle repose sur des structures adaptées et intégrées aux régions, bénéficiant d'une large autonomie d'action pour traiter les cas simples et assurer le suivi des problèmes basiques d'incivilités. Mais elle a besoin de garder de la souplesse dans ses méthodes de travail et d'engagement de son personnel sur son secteur. Gérer cela au niveau cantonal relève de l'utopie.

Le mythe de la police unique

Il y a des modes, M. Amacher l'a dit. Depuis quelques années, en Suisse, il y a celle de la police unique. Hors d'elle, point de salut. Et on nous cite les cas des cantons de Berne, Neuchâtel Fribourg, etc. Reprenons ces cas, si vous le voulez bien.

Canton de Berne : la votation populaire sur la police unique par le peuple a abouti. Les raisons étaient essentiellement celles de restrictions budgétaires cantonales. L'opposition était quasiment inexistante. Et bien, aujourd'hui déjà, une ville comme Bienne se prépare à budgétiser 1 million de francs pour assurer les tâches basiques de présence policière qui a été abandonnée par la police cantonale nouvelle. Ces tâches précisément que nous entendons défendre maintenant dans le canton de Vaud.

Canton de Neuchâtel : le Grand Conseil a institué la police unique, la répartition des forces de cette police unifiée ne permet pas aux agents cantonaux d'assurer toutes les tâches découlant des contrats de prestations passés avec des communes. Les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds regrettent déjà la disparition de leur police de proximité et le font savoir.

Canton de Genève : dispose d'un corps de police cantonal (gendarmerie et police judiciaire) avec un corps de police diplomatique et d'aéroport, complété pour certaines communes par des agents de sécurité municipaux. Ce canton vient d'instituer une police municipale... précisément pour répondre aux besoins auxquels nous répondons dans notre canton par les polices municipales. Cette police dispose de son Etat-Major propre, son travail est coordonné avec celui de la police cantonale.

Canton de Zurich : C'est le premier canton à avoir unifié ses polices il y a plus d'une quinzaine d'années. Qu'y voit-on aujourd'hui ? La ville de Zurich a conservé sa police municipale en uniforme et a, dernièrement, refusé de continuer à payer au canton les hommes qui n'assurent pas la base du travail préventif garantie. Elle entend reprendre cette activité sous son plein contrôle et la financer.

Notre police coordonnée vaudoise va tout à fait dans la ligne souhaitée de partenariat entre entités policières de ce canton en garantissant le bien de notre collectivité et non pas en voulant supplanter l'une ou l'autre des forces en présence.

De l'union naît la force, c'est indéniable. Pourtant, faite sans concertation ni implication de tous les partenaires liés à la sécurité de notre population cela s'appelle une fusion imposée à laquelle notre organisation syndicale faitière n'adhère pas. Avant d'imposer un concept quel qu'il soit, il est nécessaire que toutes les parties prenantes s'identifient aux buts et aux objectifs voulus pour cette réforme.

Aujourd'hui personne ne remet en cause le niveau sécuritaire de notre canton. Il y a des améliorations à apporter, mais comme le disent les responsables politiques en charge de l'opposition, rien ne justifie un total chambardement.

Une si profonde restructuration telle que celle souhaitée par d'Artagnan, impose une large collaboration entre les partenaires. Face à un syndicat qui ne bénéficie pas de l'appui de son employeur dans cette réforme sécuritaire et qui va même jusqu'à s'y opposer ouvertement que pouvons-nous imaginer ? Quels seront les droits qu'ils voudront bien concéder aux agents des actuelles polices municipales et intercommunales et aux Autorités communales ?

Nous voyons qu'avec d'Artagnan, la réforme de notre organisation sécuritaire va droit dans le mur. C'est pourquoi nous incitons les Vaudoises et les Vaudois à voter NON à cette initiative.

Philémon Clément